

# La Maison Picson - Rentrée 2022-2023

## Règlement de l'accueil parascolaire de L'APRÈS-MIDI

Lieu : La Maison Picson  
Route de Prélaz, 6  
1807 Blonay  
Tél. : 021 564 03 80  
Courriel : [maisonpicson@bstl.ch](mailto:maisonpicson@bstl.ch)

- **Accueil de l'après-midi entre 15h et 18h30 :**

L'accueil commence le lundi 22 août 2022, il se termine le vendredi 30 juin 2023. Il a lieu tous les jours suivant le calendrier scolaire, y compris lors des journées pédagogiques planifiées par le groupement scolaire.

- **Élèves concernés :**

Tous les élèves de 5P à 8P fréquentant le groupement scolaire de Blonay-St-Légier, et habitant la commune de Blonay.

- **Déroulement type de l'accueil et services assurés :**

- **Arrivée**

Dès la fin de l'école ou du temps des devoirs surveillés, les enfants rejoignent directement la Maison Picson.

- **Le temps du goûter**

Lors de chaque accueil, nous proposons un temps de goûter varié et équilibré entre 15h00 et 15h45.

- **Temps d'études accompagné**

De 15h45 à 16h15 l'accueil est consacré à un temps d'études accompagné.

Après concertation avec le corps enseignant, nous avons décidé de ne pas proposer plus de 30 mn de devoirs par jour. *(Les élèves de 7<sup>ème</sup> peuvent recevoir jusqu'à quarante-cinq minutes de devoirs voire une heure pour les 8<sup>ème</sup>, ce qui ne peut se faire dans le cadre de notre accueil.)*

- Nous demandons aux enfants de présenter spontanément leur agenda. Les parents seront attentifs à contrôler chaque jour que les devoirs aient bien été effectués.
- Les enfants effectuent les devoirs du lendemain, voire ceux des jours suivants.

Le personnel assure la surveillance des enfants pour ce temps de devoirs, il ne corrige pas les exercices, mais peut, au besoin et suivant ses compétences, montrer la marche à suivre.

- Dans les cas de devoirs plus conséquents et de manière exceptionnelle, les élèves peuvent continuer leurs devoirs au-delà de l'horaire habituel.

- **Temps d'activité**

Chaque jour, entre 16h15 et 17h, diverses activités sportives et créatives sont mises en place par l'équipe des responsables, monitrices et moniteurs.

Entre 17h et 18h30, des activités libres ou accompagnées sont proposées aux enfants, dans les salles dévolues à l'accueil.

Si le temps le permet, des activités à l'extérieur de la structure peuvent être organisées. Dans ce cas, un affichage est apposé sur le panneau du hall d'entrée. Les parents peuvent alors prendre les affaires de leur enfant et les rejoindre directement sur le lieu où se trouve le groupe.

- **Départ**

- L'horaire de fin de l'accueil est à 18h30
- Les enfants sont autorisés à partir uniquement avec la(les) personne(s) indiquées sur le contrat d'accueil. Si, exceptionnellement, une autre personne doit venir chercher l'enfant, **les parents ou responsables légaux doivent l'annoncer préalablement au bureau**. Le personnel de l'accueil se réserve le droit de demander la présentation d'une pièce d'identité.
- Sur autorisation écrite des parents ou représentants légaux, les enfants sont autorisés à quitter seuls la structure.
- Pour une gestion optimale des départs des enfants, nous demandons aux parents de s'annoncer au moyen de la sonnette se trouvant à la porte, et d'attendre à l'extérieur de la structure.

- **Tarif et facturation**

Selon le contrat établi avec le Réseau Enfants Blonay Saint-Légier (REBSL).

Courriel : info@rebsl.ch Téléphone : 021 564 03 70

Toute modification du contrat d'accueil doit être annoncée de manière écrite directement au REBSL.

*L'accueil parascolaire de l'après-midi à la Maison Picson propose, dans la mesure du possible, un accueil d'urgence ou de dépannage. Merci d'adresser votre demande auprès des responsables de la structure à l'avance (courriel ou téléphone).*

- **Nous vous demandons**

- De prendre connaissance avec votre enfant du présent règlement ainsi que de la charte de fréquentation de la Maison Picson, de signer conjointement le coupon de retour et de nous le retourner.

Merci de nous prévenir des absences de votre enfant, ainsi que de toutes modifications de l'horaire d'accueil. Nous vous remercions de le notifier soit par courriel la veille du jour d'accueil, soit par téléphone le jour même avant 8h.